

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL,
SEANCE EXTRAORDINAIRE, DU MARDI 2 NOVEMBRE 2021 A 19H00**

Le mardi 2 novembre 2021 19h00, le conseil municipal s'est réuni en séance extraordinaire en mairie, sous la présidence de M. Denis Chanteloup, Maire.

Présents : M. Denis Chanteloup, M. Laurent Poussard, Mme Nelly Dugardin, M. Serge Tirel, M. Stéphane Simon, Mme Karine Chabeuf, M. Michel Bonnemains, Mme Annick Renaux, M. Samuel Fossey, Mme Céline Boullé, Mme Aline Lemettez, M. Stéphane Regnault Conseillers Municipaux.

Absents : Mme Elisabeth Burnouf, Mme Anne-Sylvie Prenat, M. Gérald Lebretonchel

Procurations : Mme Anne-Sylvie Prenat à Mme Karine Chabeuf

Secrétaire de séance : Mme Nelly Dugardin

ORDRE DU JOUR :

1 - Approbation du compte de gestion du budget équipements touristiques 2021

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte de gestion 2021, après s'être assuré que le Receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, considérant que toutes les opérations de l'exercice sont régulières,

Déclare à l'unanimité, à 13 voix pour, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2 - Approbation du compte administratif du budget équipements touristiques 2021

Sous la présidence de M. Serge Tirel, conseiller municipal, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2021 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Résultat reporté (Excédent) :	137 187,46 €
Opérations de l'exercice :	
Dépenses :	329 817,22 €
Recettes :	<u>442 260,05 €</u>
Résultat de clôture (Excédent)	246 630,29 €

Investissement

Résultat reporté (Déficit)	36 133,25 €
Opérations de l'exercice :	
Dépenses :	107 188,19 €
Recettes :	<u>205 025,82 €</u>
Résultat de clôture (Excédent)	61 704,38 €
Restes à réaliser :	24 729,40 €
Résultat global (Excédent)	36 974,98 €

Hors de la présence de M. Denis Chanteloup, Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité, à 12 voix pour, constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ; reconnaît la sincérité des restes à réaliser et en conséquence, approuve le compte administratif du budget équipements touristiques 2021.

3 - Reprise des résultats 2021 au budget tourisme 2021

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité, à 13 voix pour, de reprendre les résultats ci-dessus de la manière suivante au budget tourisme 2021 de l'EPIC :

- Excédent de fonctionnement de 246 630,29 € au compte FR 002
- Excédent d'investissement de 36 974,98 € au compte IR 001

4 - Cession de l'école et restaurant scolaire

Monsieur le Maire rappelle,

Par délibération n°2019-038 du 02/07/2019 le conseil municipal autorisait la cession à la Communauté d'Agglomération du Cotentin des biens suivants :

- L'école Alphonse Sarchet de Siouville-Hague,
- Le restaurant scolaire de Siouville-Hague.

La signature de l'acte de cette cession aura lieu le 23 novembre 2021 à l'étude de Me Amélie DAMOURETTE Notaire à BRICQUEBEC-EN-COTENTIN (50260).

Le Conseil Municipal désigne Monsieur Serge TIREL, Adjoint, pour représenter et signer au nom de la commune et en l'absence du maire, toutes les pièces nécessaires à cette cession le 23 novembre 2021 à l'étude de Me Amélie DAMOURETTE Notaire à BRICQUEBEC-EN-COTENTIN (50260).

Question diverses :

5 – Plan de financement - parc de glisse

Bien que ce sujet ne soit pas mentionné à l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir délibérer. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle,

Par délibération du 18 octobre 2021, le conseil municipal définissait le plan de financement du parc de glisse. L'autofinancement avait été arrêté à 20 % du coût total du projet.

La réglementation de versement des subventions impose pour pouvoir percevoir certaines d'entre elles, un autofinancement de 30 %.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, fixe le nouveau plan de financement tel que présenté ci-dessous et autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires.

DEPENSES	Montant HT	RESSOURCES	Montant	%
Acquisitions immobilières	0 €	Aides publiques :		
Etudes	7 459 €	Union Européenne	0 €	0.00%
Travaux	399 318 €	Etat - DETR	50 000 €	12.29%
Matériel	0 €	Région	75 000 €	18.44%
Autres	0 €	Département	100 000 €	24.58%
		Fonds de concours	3 750 €	0.92%
		Autres subventions :		
		Agence Nationale du sport	56 000 €	13.77%
Sous total des dépenses	406 777 €	Sous-total Aides publiques avant Fonds de concours	284 750 €	70.00%
Recettes générées par l'investissement	- €	Reste à charge après subventions publiques (2)	122 027 €	
		Fonds de concours (3)		
		Total Aides publiques	284 750 €	Maximum 70%
Total dépenses prises en compte (1)	406 777 €	Autofinancement	122 027 €	30.00%
Total général	406 777 €	Total général	406 777 €	100.00%

(1) = Sous total des dépenses - Recettes générées par l'investissement

(2) = Total des dépenses prises en compte - Sous total Aides publiques avant fonds de concours

(3) 40% du reste à charge en tenant compte des plafonds : Axe 1 : 200 000€, Axe 2 : 180 000€, Axe 3 : 70 000€ et d'un taux maximal d'aides publiques de 70%

6 - Repas des aînés

M. Serge Tirel, adjoint délégué, informe que des devis ont été demandé pour le repas du 27 novembre et qu'à ce jour un seul a été reçu de la part d'un « Trait de cerise ».

7 - Urbanisme

Dans le cadre de l'affaire en cours concernant un permis de construire suspendu par les services de l'Etat, M. le Maire informe qu'un avocat a été mission afin de nous aider dans cette procédure. Les honoraires s'élèvent à 768 € TTC.

Séance levée à 19h45